



GUIDE COMPLET 2026

La Facturation Électronique en France

Réforme 2026 : calendrier, obligations, formats,
et tout ce que votre PME doit savoir

La réforme en bref

3 formats

Factur-X · UBL · CII

Sept. 2026

Réception obligatoire
pour toutes les entreprises

Sept. 2027

Émission obligatoire
PME et micro-entreprises

Sommaire

- 01 Ce qui change avec la réforme 2026**
Contexte, enjeux et ce que ça signifie concrètement pour votre PME
- 02 Le calendrier officiel**
Dates clés par taille d'entreprise : qui doit faire quoi et quand ?
- 03 Les 3 formats : Factur-X, UBL, CII**
Comprendre les formats acceptés et lequel choisir pour votre activité
- 04 PPF et Plateformes de Dématérialisation**
Portail Public de Facturation vs PDP : comment ça s'articule
- 05 E-invoicing B2B vs E-reporting B2C**
Deux obligations distinctes à bien comprendre
- 06 Les 8 étapes de votre mise en conformité**
Plan d'action concret avec timeline de J-90 à J-0
- 07 Erreurs à éviter, FAQ et ressources**
Les pièges fréquents, questions courantes et outils gratuits

01 Ce qui change avec la réforme 2026

Le contexte

- ✓ La France perd environ 20 milliards d'euros/an de recettes TVA à cause de la fraude (« VAT gap »)
- ✓ La loi de finances 2024 impose la facturation électronique entre toutes les entreprises assujetties à la TVA
- ✓ La réforme s'inscrit dans la directive européenne ViDA (VAT in the Digital Age) de l'UE
- ✓ Toutes les entreprises sont concernées, de la micro-entreprise aux grands groupes

Ce que ça change pour vous



Fini le PDF par email

Les factures devront transiter par une plateforme certifiée (PPF ou PDP), pas par email



Un format structuré obligatoire

Factur-X (PDF+XML), UBL ou CII — pas un simple PDF, mais des données exploitables



E-reporting pour le B2C

Même les ventes aux particuliers devront être déclarées électroniquement à l'État



Annuaire centralisé

Chaque entreprise sera identifiée dans un annuaire pour recevoir ses factures automatiquement

20 Md€

de fraude TVA/an

4,5M

d'entreprises concernées

Sept. 2026

1ère échéance

3 formats

acceptés

02 Le calendrier officiel de la réforme



Grandes entreprises (CA > 250M€)

Date : 1er sept. 2026

Émission	Obligatoire
Réception	Obligatoire
E-reporting	Obligatoire

ETI (CA entre 10M€ et 250M€)

Date : 1er sept. 2026

Émission	Obligatoire
Réception	Obligatoire
E-reporting	Obligatoire

PME (CA < 10M€)

Date : 1er sept. 2027

Émission	Obligatoire
Réception	Obligatoire dès sept. 2026
E-reporting	Obligatoire

Micro-entreprises

Date : 1er sept. 2027

Émission	Obligatoire
Réception	Obligatoire dès sept. 2026
E-reporting	Obligatoire



Même si vous êtes PME (émission en sept. 2027), vous devez être capable de RECEVOIR des factures électroniques dès sept. 2026 !

03 Les 3 formats de facture électronique

La norme européenne EN 16931 définit 3 formats acceptés en France. Tous respectent les 157 règles de validation.

Factur-X

Recommandé

Le format recommandé pour les PME

Un PDF lisible par l'humain avec un fichier XML intégré lisible par la machine. Le meilleur des deux mondes : vos clients voient un PDF classique, mais les données sont structurées pour le traitement automatique.

- ✓ Lisible visuellement (PDF)
- ✓ Données structurées (XML intégré)
- ✓ Compatible avec les outils existants
- ✓ Standard franco-allemand (ZUGFeRD)

UBL 2.1

International

Le standard international

Format XML pur, très utilisé en Europe (Peppol) et à l'international. Idéal si vous travaillez avec des clients européens ou si vous utilisez déjà des réseaux Peppol.

- ✓ Standard international (ISO)
- ✓ Utilisé par Peppol (cross-border)
- ✓ Très structuré et complet
- ✓ Idéal B2B international

CII

Industriel

Cross Industry Invoice

Format XML basé sur la norme UN/CEFACT. Moins répandu en France mais accepté. Utilisé dans certains secteurs industriels et pour la compatibilité avec d'anciens systèmes.

- ✓ Norme UN/CEFACT
- ✓ Compatible industrie
- ✓ Accepté par le PPF
- ✓ Base technique de Factur-X

04 PPF et Plateformes de Dématérialisation

Pour émettre et recevoir vos factures électroniques, vous devez passer par une plateforme. Deux options :

PPF — Portail Public de Facturation

Gratuit — Géré par l'État (AIFE/DGFiP)

- ✓ Plateforme gratuite mise à disposition par l'État
- ✓ Permet d'émettre, recevoir et consulter vos factures
- ✓ Interface web + API pour les logiciels connectés
- ✓ Annuaire centralisé de toutes les entreprises
- ✓ Fonctionnalités de base : envoi, réception, suivi
- ⚠ Pas de services à valeur ajoutée (rapprochement, etc.)

PDP — Plateforme de Dématérialisation

Payant — Opérateurs privés immatriculés

- ✓ Plateformes privées certifiées par l'administration
- ✓ Mêmes fonctions que le PPF + services avancés
- ✓ Rapprochement automatique factures/paiements
- ✓ Intégration directe avec votre logiciel comptable
- ✓ Support client, archivage certifié, tableaux de bord
- ✓ Connectivité Peppol pour le cross-border européen



Notre recommandation pour les PME : utilisez un logiciel (comme CassKai) connecté au PPF. Vous bénéficiez de la gratuité du PPF avec le confort d'un outil de gestion intégré qui gère l'envoi, la réception et l'archivage automatiquement.

05 E-invoicing B2B vs E-reporting B2C

La réforme comprend deux volets distincts. Les deux sont obligatoires.

E-invoicing (B2B domestique)

Transactions entre entreprises assujetties TVA en France

- ✓ Factures entre entreprises françaises (B2B)
- ✓ Transit obligatoire par le PPF ou une PDP
- ✓ Format structuré : Factur-X, UBL ou CII
- ✓ Cycle de vie complet : émission → statut → paiement
- ✓ L'administration reçoit une copie automatique
- ✓ Annuaire pour le routage des factures

E-reporting (B2C + international)

Transactions non couvertes par le e-invoicing

- ✓ Ventes aux particuliers (B2C)
- ✓ Ventes à des clients étrangers (export)
- ✓ Achats auprès de fournisseurs étrangers (import)
- ✓ Transmission des données de transaction à la DGFiP
- ✓ Pas de facture structurée, mais déclaration des données
- ✓ Données de paiement également transmises



CassKai gère les deux volets : e-invoicing B2B (Factur-X, UBL, CII) et e-reporting B2C/international, depuis la même interface.

Le parcours d'une facture électronique en France



Points clés à retenir

Le cycle de vie

Chaque facture a un statut : déposée, reçue, refusée, acceptée, encaissée. Votre client peut refuser une facture via la plateforme, ce qui déclenche un avoir. Tout est tracé.

La copie DGFIP

L'administration fiscale reçoit automatiquement une copie de chaque facture. C'est le cœur de la réforme : pré-remplissage des déclarations TVA et lutte contre la fraude en temps réel.

L'annuaire

Chaque entreprise est inscrite dans l'annuaire du PPF avec son SIREN et la plateforme choisie (PPF ou PDP). Quand vous émettez une facture, le système sait automatiquement où l'envoyer.

Les mentions obligatoires

SIREN, numéro TVA intra., adresse de livraison, catégorie de l'opération (bien, service, mixte), option pour les débits. Votre logiciel doit les inclure automatiquement.

Les mentions obligatoires sur vos factures

La réforme ajoute de nouvelles mentions obligatoires à vos factures. Votre logiciel doit les inclure automatiquement.

Mentions existantes (déjà obligatoires)

- ✓ Date de la facture et numéro séquentiel unique
- ✓ Identité vendeur et acheteur (nom, adresse, SIREN)
- ✓ Numéro de TVA intracommunautaire
- ✓ Désignation des biens/services, quantité, prix unitaire
- ✓ Montant HT, taux et montant de TVA, montant TTC
- ✓ Date de livraison ou de prestation
- ✓ Conditions de paiement et pénalités de retard

Nouvelles mentions (réforme 2026)

SIREN de l'acheteur

Obligatoire pour le routage via l'annuaire PPF

Adresse de livraison

Si différente de l'adresse de facturation

Catégorie de l'opération

Livraison de bien, prestation de service, ou mixte

Option pour les débits

Si vous avez opté pour la TVA sur les débits

Référence du bon de commande

Si votre client vous a envoyé un bon de commande

Numéro du contrat

Pour les factures liées à un contrat-cadre



CassKai inclut automatiquement toutes ces mentions dans vos factures. Vous n'avez rien à vérifier manuellement.

Les 8 étapes de votre mise en conformité

1

Faites le point sur votre situation

Identifiez votre catégorie (GE, ETI, PME, micro) et vos échéances. Listez vos flux : combien de factures/mois émises et reçues ? B2B et B2C ?

Action

Vérifiez votre CA pour connaître votre date d'obligation.

2

Auditez vos outils actuels

Votre logiciel actuel gère-t-il Factur-X/UBL/CII ? Est-il connectable au PPF ? Vos processus de facturation sont-ils déjà dématérialisés ?

Action

Si votre logiciel ne gère pas les formats, il faut migrer.

3

Choisissez votre plateforme et logiciel

PPF seul (basique) ou logiciel connecté au PPF (recommandé pour les PME). Vérifiez la conformité Factur-X, les mentions obligatoires, l'archivage.

Action

Testez en démo : émission, réception, e-reporting, archivage.

4

Inscrivez-vous dans l'annuaire PPF

Chaque entreprise doit s'inscrire sur le PPF avec son SIREN et choisir sa plateforme de réception (PPF ou PDP).

Action

Créez votre compte sur le portail PPF dès qu'il ouvre.

06 Les 8 étapes (suite)

5

Configurez vos modèles de factures

Intégrez les nouvelles mentions obligatoires, paramétrez le format Factur-X, configurez votre numérotation et vos taux de TVA.

Action

Vérifiez que TOUTES les mentions obligatoires sont présentes.

6

Testez en environnement pilote

Envoyez des factures de test, vérifiez la réception, testez les rejets et les corrections. Vérifiez le e-reporting B2C si applicable.

Action

Testez l'émission ET la réception. Les deux sont obligatoires.

7

Formez vos équipes

Comptables, commerciaux, direction : chacun doit comprendre le nouveau workflow. Les factures ne passent plus par email !

Action

Sessions dédiées : émission, réception, suivi des statuts.

8

Communiquez et déployez

Informez vos clients et fournisseurs. Déployez progressivement. Surveillez les taux de rejet et ajustez.

Action

Email type : « Nos factures sont désormais électroniques via... »

07 Les erreurs qui coûtent cher

#1 Attendre septembre 2026

Les prestataires seront saturés, les prix augmenteront. Et rappel : même les PME doivent RECEVOIR dès sept. 2026.

Retard = pénalités fiscales

#2 Croire que le PDF suffit

Un PDF envoyé par email n'est PAS une facture électronique au sens de la réforme. Il faut un format structuré (Factur-X, UBL, CII).

Factures non conformes = rejetées

#3 Oublier le e-reporting B2C

Si vous vendez à des particuliers ou à l'international, vous devez aussi faire du e-reporting. Ce n'est pas que du B2B.

Amendes : 15€/facture manquante

#4 Ignorer les nouvelles mentions

SIREN acheteur, catégorie d'opération, adresse de livraison... Vos factures actuelles manquent probablement des nouvelles mentions.

Rejets systématiques

#5 Sous-estimer la réception

La réforme ne concerne pas que l'émission. Vous devez aussi être capable de recevoir et traiter des factures structurées.

Blocage comptabilité fournisseurs

#6 Ne pas former les équipes

Le workflow change fondamentalement : plus d'email, des statuts à gérer, des rejets à traiter. Sans formation, c'est le chaos.

Erreurs, retards, tensions

L'amende est de 15€ par facture non conforme, plafonnée à 15 000€ par an. Mais le vrai coût est le blocage opérationnel.

FAQ — Questions fréquentes

Je suis auto-entrepreneur, suis-je concerné ?

Oui, dès lors que vous êtes assujetti à la TVA. Même si vous êtes en franchise de TVA, vous devez pouvoir RECEVOIR des factures électroniques dès sept. 2026.

Dois-je changer de logiciel de facturation ?

Si votre logiciel actuel ne gère pas Factur-X/UBL/CII et ne peut pas se connecter au PPF, oui. Vérifiez avec votre éditeur s'il prévoit une mise à jour.

Combien ça va me coûter ?

Le PPF est gratuit. Le surcoût dépend de votre logiciel. Avec CassKai, la conformité est incluse dans l'abonnement existant, sans supplément.

Mes factures actuelles en PDF sont-elles conformes ?

Non. Un PDF envoyé par email n'est pas une facture électronique au sens de la réforme. Il faut un format structuré transitant par le PPF ou une PDP.

Quel format choisir : Factur-X, UBL ou CII ?

Factur-X est le plus pratique pour les PME : vos clients voient un PDF classique, mais les données XML sont intégrées. C'est le format recommandé par la DGFIP.

Et pour mes clients étrangers ?

Les factures à des clients hors France relèvent du e-reporting (pas du e-invoicing). Vous devez transmettre les données de ces transactions à l'administration.

CassKai — Votre solution facturation électronique France



Factur-X, UBL et CII natifs

Les 3 formats de la réforme supportés.
Génération et lecture automatiques.



Connecté au PPF

Émission, réception et suivi des statuts via le
Portail Public de Facturation.



E-invoicing + E-reporting

Les deux volets gérés : B2B domestique et
B2C/international.



Archivage certifié 10 ans

Chiffrement AES-256, horodatage, piste d'audit
complète conforme.



Mentions obligatoires auto

SIREN, TVA intra, catégorie opération... tout est
inclus automatiquement.



PCG, SYSCOHADA, IFRS, SCF

4 normes comptables natives. Idéal si vous
opérez aussi en Afrique.

Starter

29€/mois

Jusqu'à 100 factures

Professional

69€/mois

Jusqu'à 500 factures

Enterprise

129€/mois

Factures illimitées

L'écosystème CassKai — Applications gratuites

Disponibles sur noutcheconseil.store

CassKai App

Essai gratuit 30j

Logiciel de gestion financière complet pour PME. Comptabilité multi-normes (PCG, SYSCOHADA, IFRS, SCF), facturation Factur-X/UBL/CII, CRM, RH.

Comptabilité Multi-normes

Facturation & Devis

CRM & RH

CassKai BP

Essai gratuit

Plateforme SaaS de création de business plans assistée par IA. Prévisions financières, branding, pitch deck, exports PDF/Excel/PowerPoint.

Business Plan

IA Générative

Prévisions Financières

CassKai SEPA

100% Gratuit

Convertissez vos fichiers Excel en fichiers XML SEPA pain.001.001.03. Notes de frais et paiements fournisseurs en quelques clics.

SEPA XML

pain.001.001.03

Notes de frais

CassKai Immo

100% Gratuit

Gérez votre patrimoine immobilier : biens, locataires, finances, travaux, documents. Application locale, sécurisée, sans abonnement.

Patrimoine Immobilier

Gestion Locative

Finances & Travaux

Découvrez toutes nos applications sur noutcheconseil.store

Récapitulatif et prochaines étapes

Ce que vous avez appris

- ✓ Ce qui change avec la réforme 2026 et pourquoi
- ✓ Le calendrier par taille d'entreprise (sept. 2026 / 2027)
- ✓ Les 3 formats : Factur-X, UBL, CII
- ✓ PPF vs PDP : comment choisir
- ✓ E-invoicing B2B vs E-reporting B2C
- ✓ Les 8 étapes concrètes de mise en conformité
- ✓ Les 6 erreurs à éviter absolument

Vos 3 actions immédiates

1

Vérifiez votre catégorie

GE, ETI, PME ou micro ? Votre date d'obligation en dépend.

2

Testez CassKai gratuitement

30 jours d'essai sans engagement sur casskai.app.

3

Lancez votre plan J-90

Commencez par l'audit de vos flux actuels.

La facturation électronique est une opportunité de moderniser votre gestion.

Les PME qui s'y préparent maintenant seront prêtes sereinement.

casskai.app

Prêt pour la facturation électronique en France ?

Rejoignez les entreprises qui anticipent la réforme avec CassKai.

30 jours

d'essai gratuit

0€

sans carte bancaire

100%

conforme réforme 2026

3 formats

Factur-X, UBL, CII

Démarrez sur casskai.app

contact@casskai.app

M E R C I D E V O T R E A T T E N T I O N